



PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE BONAVENTURE
MUNICIPALITÉ DE NEW CARLISLE

Procès-verbal de la séance **ordinaire** du conseil municipal tenue le **7 JUILLET 2023** à l'hôtel de ville de New Carlisle à 19h30,

En présence de Madame la conseillère Cathy Lise Belisle,
et de Messieurs les conseillers Clyde Flowers, Brent Hocquard, Stephen Leberre
formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur David Thibault.

Sont également présents Madame Denise Dallain, dg greffier-trésorier et
Monsieur Cédric Leblanc, directeur des Travaux publics et
de l'urbanisme

Sont absents les conseillers, Madame Cindy Carney et monsieur Robert Benwell

2023-07-122 Ouverture de la séance

La séance débute à 19h30, Monsieur Thibault souhaite la bienvenue à l'assistance et déclare la session ouverte sur proposition de monsieur Stephen Leberre.

2023-07-123 Adoption de l'ordre du jour

PROPOSÉ PAR : Clyde Flowers
APPUYÉ DE : Cathy Lise Belisle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Prière et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal des séances de JUIN 2023
4. Adoption des comptes à payer de juin 2023
5. Ministère des Transports - Programme aide financière Fonds de la sécurité routière
6. Dossier chien potentiellement dangereux - suivi du dossier
7. Le défi Alzheimer 2023 - demande de commandite
8. Affaires diverses -Varia (point ouvert)
9. Rapport des conseillers
10. Période de questions (10 minutes max/ citoyens)
11. Levée de la séance

2023-07-124 Approbation du procès-verbal des séances précédentes

PROPOSÉ PAR : Cathy Lise Belisle
APPUYÉ DE : Brent Hocquard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 et de la séance extraordinaire tenue le 19 juin 2023 soient adoptés tel que lus

2023-07-125 Approbation des comptes à payer de juin 2023

PROPOSÉ PAR : Cathy Lise Belisle
APPUYÉ DE : Stephen Leberre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes au montant de 135 415,87 \$ soient payés tels que produits aux listes des comptes pour approbation du mois de juin 2023

Je soussigné, Denise Dallain, directeur général greffier-trésorier, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour toutes les dépenses énumérées aux listes des comptes pour approbation pour le mois de juin 2023



Denise Dallain, D.G. greffier-trésorier

2023-07-126 Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière - 2022-2023

Projet : Sécurité routière sur le chemin de transit des poids lourds et la route 132
Dossier no : PAFFSR20230113-079

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Transports et de la mobilité durable accorde à la Municipalité de New Carlisle une aide financière maximale de 56 210 \$ pour le projet cité en rubrique (lettre datée du 7 juin 2023)

PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard
APPUYÉ DE : Clyde Flowers

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La Municipalité de New Carlisle a pris connaissance des exigences liées à cette aide financière ainsi que de la convention d'aide financière et accepte cette aide financière.
- Le maire, Monsieur David Thibault et/ou la directeur général et greffier-trésorier, Madame Denise Dallain, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de New Carlisle la convention d'aide financière du projet PAFFSR20230113 ainsi que tout autres documents pertinents au dossier.

2023-07-127 Dossier chien potentiellement dangereux

La municipalité donne une extension de 10 jours pour le dépôt du rapport du vétérinaire.

2023-07-128 Demande de commandite - Défi Alzheimer 2023

PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard
APPUYÉ DE : Cathy Lise Belisle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle soit « entreprise Elite » dans le cadre de l'Édition 2023 du Défi Alzheimer de la Société Alzheimer Gaspésie/Iles de la Madeleine en faisant une contribution commandite de 200 \$ à l'activité.

2023-07-129 Clôture de la séance

À 20H05, il est proposé par la conseillère Madame Cathy Lise Belisle que la présente séance du conseil municipal soit levée.

Je, David Thibault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

La directeur général secrétaire-trésorier, Le maire,



Denise Dallain



David Thibault



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DE NEW CARLISLE

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue le **25 JUILLET 2023** à l'hôtel de ville de New Carlisle à 19h30, en présentiel

sous la présidence du maire Monsieur David Thibault

et à laquelle étaient présents :

Conseillers : Clyde Flowers, Cathy Lise Belisle
Cindy Carney,

Absent : Brent Hocquard, Stephen Leberre, Robert Benwell

Autres participants : Denise Dallain, dg et greffier-trésorier

Les membres présents forment quorum

2023-07-130 L'ordre du jour

1. Ouverture de la séance - quorum
2. Demande de paiement final - EUROVIA-rirl 2021
3. Demande de paiement final - Action Progex
4. Demande de paiement extra - Action Progex - MG 20
5. Soumissions - matériel FRR-volet 4 - Boardwalk
6. Avis de motion - règlement 2023-436 (remplace 432) Démolition
7. Avis de motion - règlement 2023-437 modifiant le règlement de zonage
8. Fermeture de la séance

2023-07-131 Demande de paiement final - projet RIRL 2021 Eurovia

PROPOSÉ PAR : Clyde Flowers
APPUYÉ DE : Cindy Carney

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire le versement final de la retenue à l'entreprise Eurovia Québec pour le projet de la rue Church RIRL 2021

2023-07-132 Demande de versement final - Action Progex

PROPOSÉ PAR : Cathy Lise Belisle
APPUYÉ DE : Clyde Flowers

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle verse le versement final Demande de paiement no 11 pour le projet de la rue Church avec l'entreprise Action Progex

2023-07-133 Soumissions - Matériaux pour le projet boardwalk FRR volet 4

PROPOSÉ PAR : Cathy Lise Belisle
APPUYÉ DE : Cindy Carney

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité retienne et accepte la soumission de Matériaux Gaspésiens pour la fourniture des matériaux du projet « Boardwalk »

2023-07-134 Avis de motion - Règlement 2023-436 (remplace le projet de règlement 2023-432) concernant la « Démolition des bâtiments »

Mme Cindy Carney, conseillère, donne avis qu'à une séance subséquente du Conseil de la municipalité de New Carlisle, le Règlement numéro 2023-436 de la municipalité de New Carlisle sera adopté.

Ce Règlement a pour objet et conséquence d'adopter les normes et les dispositions relatives à la démolition d'immeubles ce, tel que décrit aux articles 148.0.2 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

**2023-07-135 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-436
« RÈGLEMENT RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES » DE LA
MUNICIPALITÉ de NEW CARLISLE**

PROPOSÉ PAR : Clyde Flowers
APPUYÉ DE : Cathy Lise Belisle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le projet de Règlement numéro 2023-436 de la municipalité de New Carlisle soit adopté.

La population et les organismes de la municipalité de New Carlisle seront consultés sur le contenu de ce projet de Règlement lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 2 octobre 2023, à compter de 19h30 à la salle du Conseil de la municipalité de New Carlisle.

Ce document est disponible au bureau de la municipalité de New Carlisle pour fin de consultation.

Le maire Monsieur David Thibault se retire de la discussion en déclarant un conflit d'intérêt

2023-07-136 Avis de motion - Règlement 2023-437 Modification du règlement de zonage de la Municipalité de New Carlisle (remplace le projet de règlement de la zone agroforestière et redélimite certaine zones)

Madame Cathy-Lise Belisle conseillère, donne avis qu'à une séance subséquente du Conseil de la municipalité de New Carlisle, le Règlement numéro 2023-437 modifiant le Règlement numéro 2013-344 (Règlement de zonage) de la municipalité de New Carlisle sera adopté.

Ce Règlement a pour objet et conséquence la création de la zone à dominance agroforestière 17.1-AF à même la zone à dominance agroforestière 17-AF. De plus, l'ajout de l'usage 1001 « Habitation unifamiliale » et 1002 « Habitation bifamiliale » est effectué dans la zone à dominance Agroforestière 17.1-AF. Un ajustement des zones 36-V, 38-RE 40-C, 41-P, 42-I, 43-V et 44-V est aussi effectuées avec les lignes de lots. De plus, la dominance Villégiature des zones 36, 43 et 44 est modifiée pour Loisir extensif.

Le projet de Règlement numéro 2023-437 est présenté aux membres du Conseil et il y a eu communication de l'objet et de la portée du Règlement numéro 2023-437 conformément à l'Article 445 du Code municipal.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la municipalité de New Carlisle informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le Règlement de zonage de la municipalité de New Carlisle, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du règlement de modification, seront prohibés dans une des zones concernées.

2023-07-137

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-437
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-344
« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ DE NEW
CARLISLE**

PROPOSÉ PAR : Cindy Carney
APPUYÉ DE : Clyde Flowers

et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 2023-437 modifiant le Règlement numéro 2013-344 (Règlement de zonage) de la municipalité de New Carlisle soit adopté.

Ce document est disponible au bureau de la municipalité de New Carlisle pour fin de consultation.

Le maire, Monsieur David Thibault réintègre la séance

2023-07-138

Clôture de la séance

À 19h25, il est proposé par la conseillère Madame Cindy Carney que la présente séance du conseil municipal soit levée.

Je, David Thibault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

La directrice générale secrétaire-trésorier,


Denise Dallain

Le maire,


David Thibault